

RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LE PROJET DE BUDGET 2022
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

TABLE DES MATIERES

I.	ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE.....	3
1	Clôture du compte administratif	3
A.	Compte de fonctionnement.....	4
B.	L'évolution du personnel.....	8
C.	Compte des investissements.....	9
D.	Financement des investissements.....	14
E.	Endettement net.....	15
F.	Chiffres clés - ratios.....	16
G.	Planification financière 2022 - 2026.....	17
2	Vote d'entrée en matière.....	19
A.	Discussion d'entrée en matière.....	19
B.	Vote d'entrée en matière.....	21
II.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS.....	21
1	Administration Générale & Finances.....	26
A.	Compte de fonctionnement.....	26
B.	Compte des investissements.....	26
2	Economie & tourisme.....	27
A.	Compte de fonctionnement.....	27
B.	Compte des investissements.....	28
3	Education & Culture.....	28
A.	Compte de fonctionnement.....	28
B.	Compte des investissements.....	29
4	Affaires sociales.....	30
A.	Compte de fonctionnement.....	30
B.	Compte des investissements.....	31
5	Sécurité publique.....	32
A.	Compte de fonctionnement.....	32
B.	Compte des investissements.....	33
6	Travaux publics & Environnement.....	34
A.	Compte de fonctionnement.....	34
B.	Compte des investissements.....	35
7	Bâtiments & Constructions.....	36
A.	Compte de fonctionnement.....	36
B.	Compte des investissements.....	36
8	Urbanisme & Mobilité.....	37
A.	Compte de fonctionnement.....	37
B.	Compte des investissements.....	37
9	Sport, Jeunesse & Loisirs.....	38
A.	Compte de fonctionnement.....	38
B.	Compte des investissements.....	39
III.	AMENDEMENTS.....	39
IV.	CONCLUSIONS.....	39
V.	VOTE FINAL.....	43

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de budget 2022 de la Ville. Elle a siégé à 7 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 2 reprises pour l'étude des propositions d'amendements.

Dans le cadre de l'étude du présent budget, la Commission a également participé à la séance commune de présentation du Budget 2022 faite par M. Patrick Dondainaz le lundi 25 octobre 2021.

La Commission a accueilli :

- le mercredi 11 novembre 2021, M. Philippe Varone, Président de la Ville et M. Patrick Dondainaz, chef du service Finances pour la séance des questions.

I. ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

1 Clôture du compte administratif

Préambule :

Selon l'agenda fixé par le Canton du Valais, les communes valaisannes devront publier leurs états financiers sur la base du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances au plus tard à partir de l'exercice 2022. La ville de Sion publiera des comptes en conformité au MCH2 de manière anticipée, à savoir pour le compte au 31.12.2021.

Le projet de budget 2022 est établi en conformité avec le MCH2. Le budget 2021 avait déjà été établi conformément aux nouvelles normes, ainsi les exercices sont comparables.

A. Compte de fonctionnement

Les **charges** du compte de fonctionnement s'élèvent à **CHF 227'868'000**, dont CHF 20'918'000 d'amortissements comptables. Les **revenus** de fonctionnement s'élèvent à **CHF 224'668'000**.

Le budget 2022 présente un excédent de charges de **CHF 3'200'000** contre **CHF 5'314'000** pour le budget 2021.

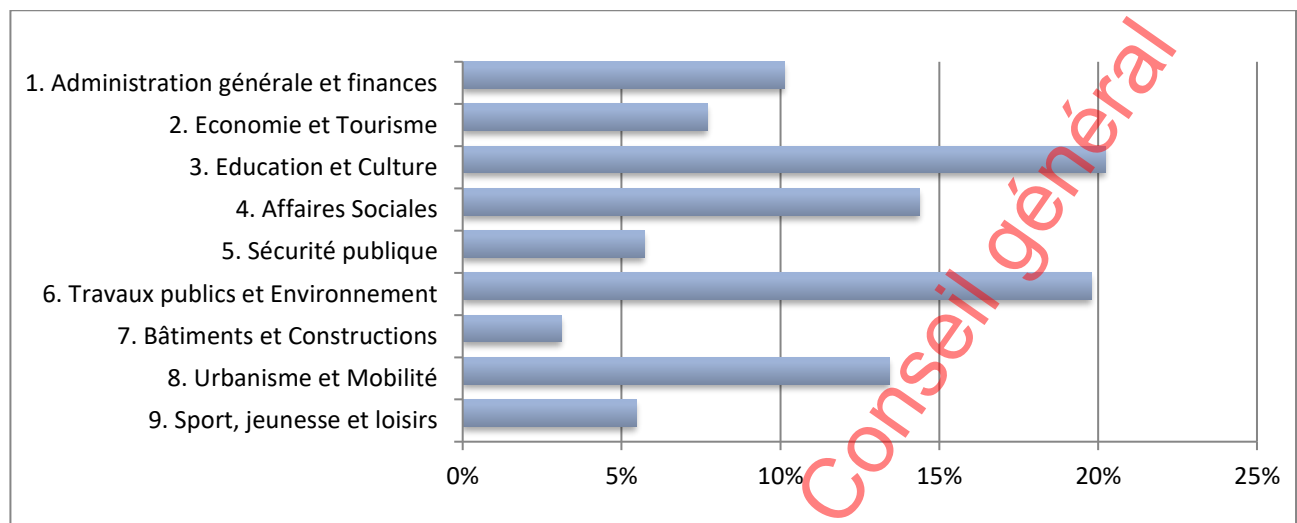
DIVISION GENERALE

Fonctionnement	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	226 406 393,76	223 954 000,00	227 868 000,00	3 914 000,00	1,75	1 461 606,24	0,65
Revenus financiers	224 449 228,42	218 640 000,00	224 668 000,00	6 028 000,00	2,76	218 771,58	0,10
Résultat	-1 957 165,34	-5 314 000	-3 200 000,00	2 114 000,00	-39,78	-1 242 834,66	63,50

Le budget de fonctionnement 2022 est marqué par :

- La baisse des recettes fiscales de CHF 2.2 millions par rapport au comptes 2020. L'estimation fiscale 2022 est la première qui intègre pleinement les effets de la réforme fiscale. Aucun ajustement n'a été effectué sur la première estimation de l'impact de la réforme fiscale. Les prochains exercices permettront de déterminer l'impact effectif de la réforme, mais aussi de l'impact de la crise du Covid.
- La diminution (moins CHF 2.5 millions par rapport au budget 2021) de la rubrique « Produits exceptionnel, plus-values ». Le budget 2022 inclut uniquement le paiement de la 3ème tranche de la vente du terrain de l'ancienne voirie. Aucune autre transaction n'est prévue au budget.
- L'excédent de revenus de CHF 7.4 millions lié à la gestion du portefeuille énergétique (contre CHF 2.9 millions en 2021). Ce bon résultat s'explique par l'augmentation du prix de marché de l'énergie ainsi que par une baisse des charges liées.
- L'augmentation du coût des régimes sociaux de CHF 0.24 million par rapport au budget précédent.
- L'augmentation de CHF 0.29 million de subventions communales en faveur de l'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE). Cette augmentation s'explique par l'extension de l'offre communale en matière d'accueil parascolaire.
- Le budget intègre également la contribution financière de la Ville à l'augmentation des cadences de bus d'agglomération.

Ci-dessous, la répartition en % des charges par dicastère.



Les **charges** et **revenus** par dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

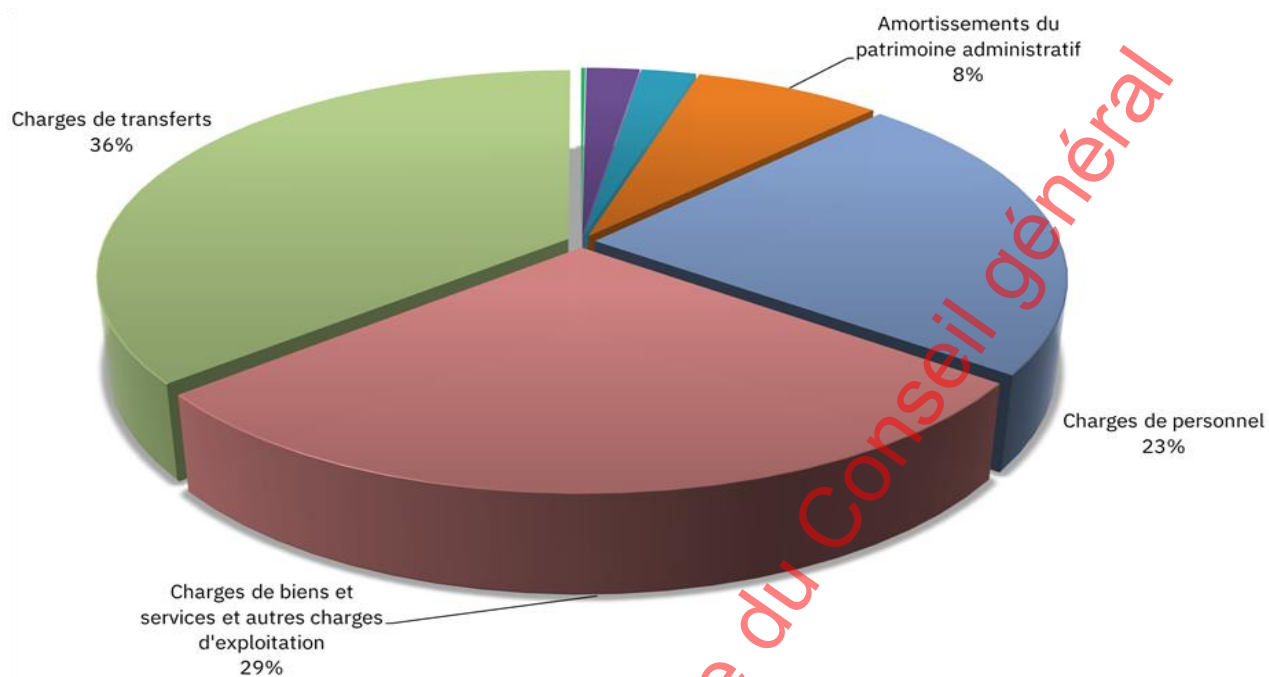
Dicastère	Compte - 2020		Budget - 2021		Budget - 2022		[A]	[B]
	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1. Administration générale et finances	24 169 787,51	10,68	23 200 000	10,36	23 070 000	10,12	-4,55%	-0,56%
2. Economie et Tourisme	19 220 705,94	8,49	15 840 000	7,07	17 590 000	7,72	-8,48%	11,05%
3. Education et Culture	42 152 805,36	18,62	43 975 000	19,64	46 135 000	20,25	9,45%	4,91%
4. Affaires Sociales	33 764 933,81	14,91	32 594 000	14,55	32 771 000	14,38	-2,94%	0,54%
5. Sécurité publique	13 226 187,88	5,84	13 060 000	5,83	13 009 000	5,71	-1,64%	-0,39%
6. Travaux publics et Environnement	45 585 098,64	20,13	44 780 000	20,00	45 088 000	19,79	-1,09%	0,69%
7. Bâtiments et Constructions	8 829 568,09	3,90	7 510 000	3,35	7 115 000	3,12	-19,42%	-5,26%
8. Urbanisme et Mobilité	26 842 627,74	11,86	30 655 000	13,69	30 601 000	13,43	14,00%	-0,18%
9. Sport, jeunesse et loisirs	12 614 678,79	5,57	12 340 000	5,51	12 489 000	5,48	-1,00%	1,21%
Total	226 406 393,76	100,00	223 954 000	100,00	227 868 000	100,00	0,65%	1,75%

Dicastère	Compte - 2020		Budget - 2021		Budget - 2022		[A]	[B]
	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1. Administration générale	135 643 647,78	60,43	131 310 000	60,06	132 020 000	58,76	-2,67%	0,54%
2. Finances	20 130 625,78	8,97	18 570 000	8,49	23 130 000	10,30	14,90%	24,56%
3. Instruction publique	8 005 245,75	3,57	8 070 000	3,69	9 005 000	4,01	12,49%	11,59%
4. Sécurité sociale	5 914 612,09	2,64	1 880 000	0,86	1 871 000	0,83	-68,37%	-0,48%
5. Sécurité publique	6 919 148,60	3,08	7 100 000	3,25	6 625 000	2,95	-4,25%	-6,69%
6. Travaux publics	28 216 692,39	12,57	29 650 000	13,56	29 498 000	13,13	4,54%	-0,51%
7. Edilité et Urbanisme	5 976 162,09	2,66	5 250 000	2,40	5 645 000	2,51	-5,54%	7,52%
8. Eau, énergie	12 672 601,09	5,65	15 080 000	6,90	14 885 000	6,63	17,46%	-1,29%
9. Sport, jeunesse et loisirs	970 492,85	0,43	1 730 000	0,79	1 989 000	0,89	104,95%	14,97%
Total	224 449 228,42	100,00	218 640 000	100,00	224 668 000	100,00	0,10%	2,76%

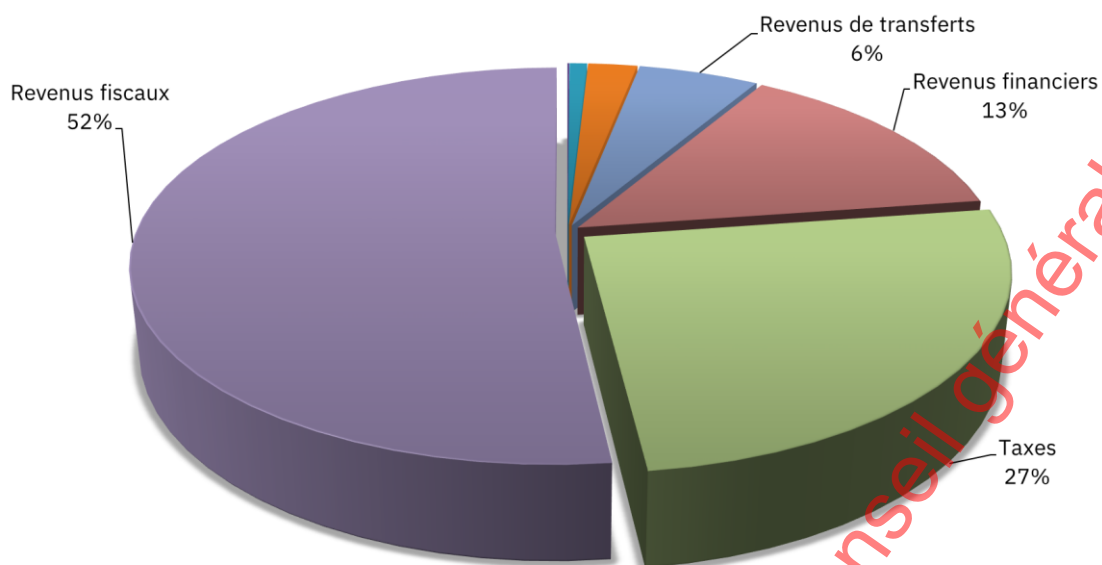
Résultat de l'exercice -1 957 165,34 -5 314 000 -3 200 000 63,50% -39,78%

[A] Ecart relatif au Compte 2020 - [B] Ecart relatif au Budget 2021

Les **charges** et **revenus** par Nature du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :



(en millions de francs)	2019	En % du total	2020	En % du total	Budget 2021	En % du total	Budget 2022	En % du total
Charges de personnel	56.7	24.1%	50.4	22.3%	51.5	23.0%	51.8	22.7%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71.0	30.1%	64.9	28.7%	63.9	28.5%	65.7	28.8%
Amortissements du patrimoine administratif	18.2	7.7%	17.8	7.9%	17.1	7.6%	17.4	7.6%
Charges financières	6.2	2.6%	5.4	2.4%	5.0	2.2%	4.4	2.0%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.2	0.5%	0.8	0.4%	0.4	0.2%	0.5	0.2%
Charges de transferts	76.7	32.6%	82.9	36.6%	81.2	36.2%	83.1	36.5%
Subventions redistribuées	0.4	0.2%	0.1	0.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Charges extraordinaires	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Imputations internes	5.3	2.2%	4.0	1.8%	4.9	2.2%	4.9	2.2%
Total	235.6	100.0%	226.4	100.0%	224.0	100.0%	227.9	100.0%



(en millions de francs)	2019	En % du total	2020	En % du total	Budget 2021	En % du total	Budget 2022	En % du total
Revenus fiscaux	121,1	51,2%	118,6	52,9%	113,5	51,9%	116,4	51,8%
Patentes et concessions	0,2	0,1%	0,2	0,1%	0,2	0,1%	0,2	0,1%
Taxes	66,4	28,1%	57,7	25,7%	55,6	25,4%	60,6	27,0%
Revenus divers	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Revenus financiers	29,0	12,3%	28,8	12,8%	31,0	14,2%	29,0	12,9%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2,1	0,9%	2,0	0,9%	1,7	0,8%	1,0	0,4%
Revenus de transferts	12,0	5,1%	12,9	5,8%	11,9	5,4%	12,5	5,6%
Subventions à redistribuer	0,4	0,2%	0,1	0,1%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Revenus extraordinaires	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Imputations internes	5,3	2,2%	4,0	1,8%	4,9	2,2%	4,9	2,2%
Total	236,6	100,0%	224,4	100,0%	218,6	100,0%	224,7	100,0%

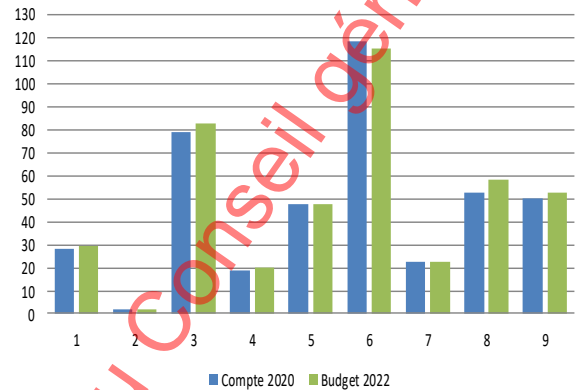
L'évolution des recettes fiscales se présente comme suit :

(en millions de francs)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022
Impôt sur le revenu	56,2	53,8	55,4	57,5	59,0	61,5	61,3	59,6	59,0	60,5
Impôt sur la fortune	10,4	10,5	9,2	10,5	11,5	14,3	13,0	13,5	13,2	13,5
Impôt à la source	4,6	4,7	5,0	5,3	5,4	5,2	5,5	5,7	5,2	4,8
Impôt sur le bénéfice	20,1	22,4	21,5	23,6	23,4	21,1	19,5	17,5	15,0	15,0
Impôt sur le capital	4,0	4,5	4,4	4,8	5,3	5,5	5,5	5,3	5,3	5,6
Autres impôts	12,2	12,7	15,9	16,3	16,7	15,3	16,4	17,1	15,8	17,0
Recette fiscale totale	107,5	108,5	111,4	118,0	121,3	122,9	121,1	118,6	113,5	116,4

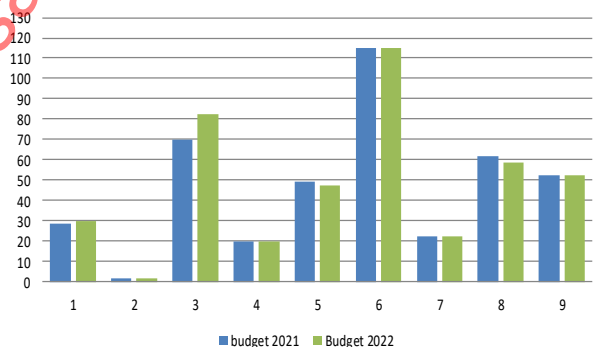
B. L'évolution du personnel

Entre le 01.01.2022 et le 31.12.2022, l'effectif du personnel budgété en équivalents plein-temps devrait évoluer comme suit :

Evolution du Personnel				
Dicastère	Variation	Compte 2020	Budget 2022	%
1. Administration générale et finances	1,58	28,07	29,65	5,63%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	3,95	78,80	82,75	5,01%
4. Affaires sociales	0,77	19,08	19,85	4,04%
5. Sécurité publique	0,32	47,28	47,60	0,68%
6. Travaux publics et Environnement	-3,31	118,46	115,15	-2,79%
7. Bâtiments et Constructions	0,10	22,55	22,65	0,44%
8. Urbanisme et Mobilité	5,70	52,70	58,40	10,82%
9. Sport, jeunesse et loisirs	2,72	49,78	52,50	5,46%
Total	11,83	418,72	430,55	2,83%

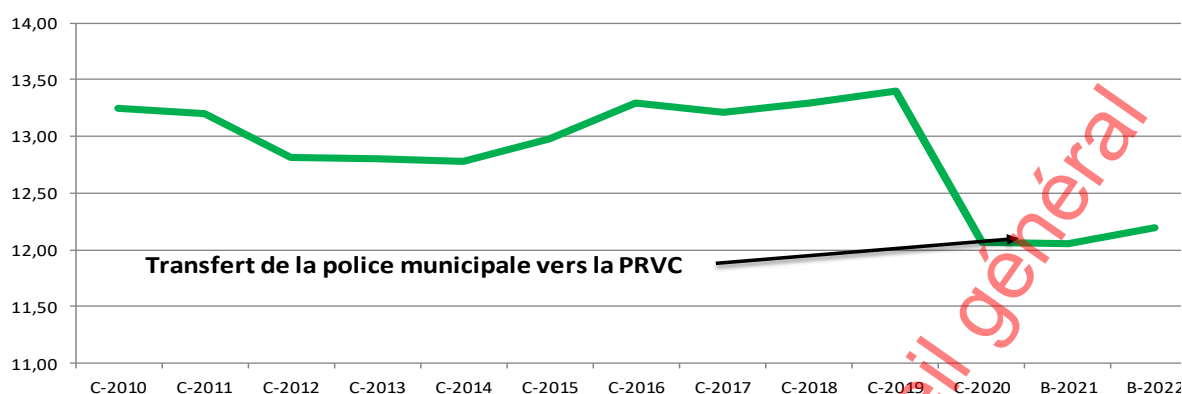


Evolution du Personnel				
Dicastère	Variation	budget 2021	Budget 2022	%
1. Administration générale et finan	0,85	28,80	29,65	2,95%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	13,05	69,70	82,75	18,72%
4. Affaires sociales	0,30	19,55	19,85	1,53%
5. Sécurité publique	-1,80	49,40	47,60	-3,64%
6. Travaux publics et Environnement	0,15	115,00	115,15	0,13%
7. Bâtiments et Constructions	0,00	22,65	22,65	0,00%
8. Urbanisme et Mobilité	-3,50	61,90	58,40	-5,65%
9. Sport, jeunesse et loisirs	0,00	52,50	52,50	0,00%
Total	9,05	421,50	430,55	2,15%



Evolution du personnel depuis 2010 / Nombre de postes pour 1000 habitants													
Exercice	C-2010	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	C-2017	C-2018	C-2019	C-2020	B-2021	B-2022
ETP total	393,56	400,93	406,08	411,96	419,27	432,05	445,8	449,13	459,89	464,93	418,71	421,5	430,55
Habitants	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 300
ETP/1000 Habitants	13,24	13,20	12,82	12,81	12,78	12,98	13,29	13,21	13,29	13,40	12,06	12,05	12,20

Nbres de postes EPT pour mille habitants



Mis à part les importantes différences dues à la réorganisation des services de police (transfert d'environ 53 EPT à la PRVC), la Commission de Gestion observe que le nombre d'EPT par habitant demeure stable (+/- 1.5 EPT) depuis plus de 10 ans. En 2022, l'augmentation provient principalement du transfert du CPS de la Bruyère, entièrement autofinancé.

C. Compte des investissements

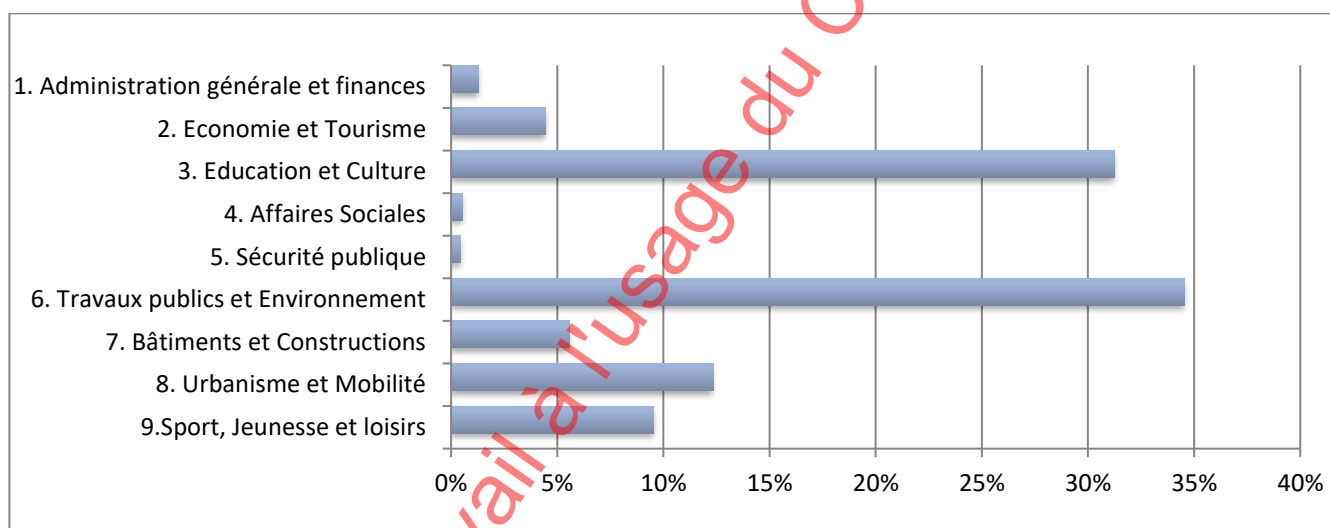
Le budget d'investissements présente des dépenses nettes de CHF 26.91 millions, supérieures de CHF 1,8 millions au budget 2021. Le budget d'investissements 2022 se situe proche de la moyenne des investissements de la période 2013-2022 (CHF 26.3 millions).

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

DIVISION GENERALE

Investissement	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2021 - B 2022		Ecart B 2021 - C 2020	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	28 081 968,27	31 790 000	34 400 000	2 610 000,00	8,21	6 318 031,73	22,50
Recettes d'investissements	3 895 532,95	6 720 000	7 490 000	770 000,00	11,46	3 594 467,05	92,27
Excédent de dépenses	24 186 435,32	25 070 000	26 910 000	1 840 000,00	7,34	2 723 564,68	11,26

Division	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale et finances	350 000,00	1,02	-	0,00
2. Economie et Tourisme	1 200 000,00	3,49	-	0,00
3. Education et Culture	10 840 000,00	31,51	2 430 000,00	32,44
4. Affaires Sociales	140 000,00	0,41	-	0,00
5. Sécurité publique	260 000,00	0,76	140 000,00	1,87
6. Travaux publics et Environnement	13 380 000,00	38,90	4 080 000,00	54,47
7. Bâtiments et Constructions	1 500 000,00	4,36	-	0,00
8. Urbanisme et Mobilité	4 160 000,00	12,09	840 000,00	11,21
9. Sport, Jeunesse et loisirs	2 570 000,00	7,47	-	0,00
Total	34 400 000,00	100,00	7 490 000,00	100,00
Excédent de dépenses	-26 910 000,00			



En millions de francs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022	2013-2022	Inv. Moyen
Administration générale et Finances	0,4	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,5	0,4	2,6	0,3
Economie, innovation et tourisme	3,6	1,7	4,0	2,7	4,2	2,1	0,4	2,3	2,4	1,2	24,6	2,5
Education et culture	3,6	2,4	1,1	3,8	2,7	3,8	4,4	3,4	7,4	10,8	43,6	4,4
Affaires sociales	0,0	0,1	0,6	0,5	3,2	1,9	2,2	2,3	0,0	0,1	11,0	1,1
Sécurité publique	0,2	0,3	0,5	0,3	0,2	0,9	0,3	0,1	0,1	0,3	3,0	0,3
Travaux publics et environnement	12,1	12,4	10,5	11,8	13,5	14,7	12,3	13,2	13,6	13,4	127,4	12,7
Bâtiments et constructions	5,4	2,2	2,0	3,3	2,4	1,5	3,0	1,8	1,7	1,5	24,9	2,5
Urbanisme et mobilité	0,0	1,6	2,6	3,0	4,0	4,7	4,0	1,7	3,1	4,2	29,0	2,9
Sport, jeunesse et loisirs	6,3	5,1	7,2	4,2	3,5	3,6	3,2	3,0	3,0	2,6	41,5	4,2
Dépenses totales	31,5	26,0	28,7	29,8	34,0	33,4	30,0	28,1	31,8	34,4	307,6	30,8
Recettes totales	4,3	2,1	2,6	2,6	5,6	4,2	5,1	3,9	6,7	7,5	44,7	4,5
Investissements nets	27,2	23,8	26,1	27,2	28,4	29,2	24,9	24,2	25,1	26,9	262,9	26,3

**Les montants figurant au budget 2022 se répartissent comme suit :
Dans les immobilisations corporelles :**

Dic	Immobilisations corporelles	Budget 2022
3	Centre scolaire de Champsec	7 000 000,00
6	Passerelle de l'Hôpital	2 500 000,00
3	Pôle musique	1 500 000,00
6	Réalisation de routes communales	1 100 000,00
6	Conduites eau potable	1 100 000,00
6	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	1 000 000,00
9	Piscine de la Blancherie	970 000,00
6	Collecteurs	900 000,00
6	Step de Châteauneuf	850 000,00
8	Aménagements espaces publics	800 000,00
9	Patinoire de l'Ancien Stand	800 000,00
3	Centre scolaire de Gravelone	750 000,00
6	AggloSion	700 000,00
8	Eclairage public	700 000,00
6	Corrections de rivières	700 000,00
8	Place de la Planta	560 000,00
6	Réservoirs	550 000,00
9	Centre sportif de l'Ancien Stand	550 000,00
7	Cimetière de Platta	500 000,00
8	Mesures anti-bruit	500 000,00
7	Immeuble Ancien Hôpital	500 000,00
6	Agglo Valais central	400 000,00
3	Centre scolaire du Sacré-Coeur	400 000,00
6	Véhicules	360 000,00
3	Centre scolaire de Châteauneuf	300 000,00
8	Nouvelles serres communales	300 000,00
6	Réfection routes agricoles	250 000,00
6	Correction de la Sionne	250 000,00
6	Pistes cyclables et parcs vélos	200 000,00
6	Liaison Nord-Sud secteur Gare	200 000,00
8	Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	200 000,00
5	Véhicules	160 000,00
6	Réfection d'ouvrages	150 000,00
9	Piscine de la Sitterie	150 000,00
7	Centre funéraire de Platta	150 000,00
6	Agglo Valais central-Rue de l'Industrie	100 000,00
6	Stabilisation des falaises	100 000,00
6	Stabilisation des terrains	100 000,00
6	Parcs d'échange	100 000,00
3	Théâtre de Valère	100 000,00
9	Nouveau bâtiment Totem-RLC	100 000,00
5	Nouvelle caserne du feu	100 000,00
Total		28 700 000,00

Dans les immobilisations incorporelles :

Dic	Immobilisations incorporelles	Budget 2022
8	Ronquoz 21	850 000,00
6	Etude remembrement parcellaire Turin Est	480 000,00
1	Nouvelles technologies de communication	200 000,00
8	Agglo Valais central - études	200 000,00
1	Gestion électronique des documents (GED)	150 000,00
8	Liaison plaine-montagne	50 000,00
Total		1 930 000,00

pour des subventions d'investissement :

Dic	Subventions d'investissement accordées	Budget 2022
2	EPFL Valais Wallis Alpôle	1 200 000,00
6	Participation au réseau routier cantonal	750 000,00
3	Lycée-collège de Champsec	400 000,00
6	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00
3	Lycée-collège des Creusets	300 000,00
7	Hôtel de Ville - réfection toiture	200 000,00
7	Basilique de Valère	150 000,00
6	Mensurations au standard MO93	140 000,00
4	Maison St-François	100 000,00
3	Bâtiment Planta	90 000,00
4	Home Le Carillon	40 000,00
Total		3 770 000,00

ainsi que pour des subventions d'investissement acquises :

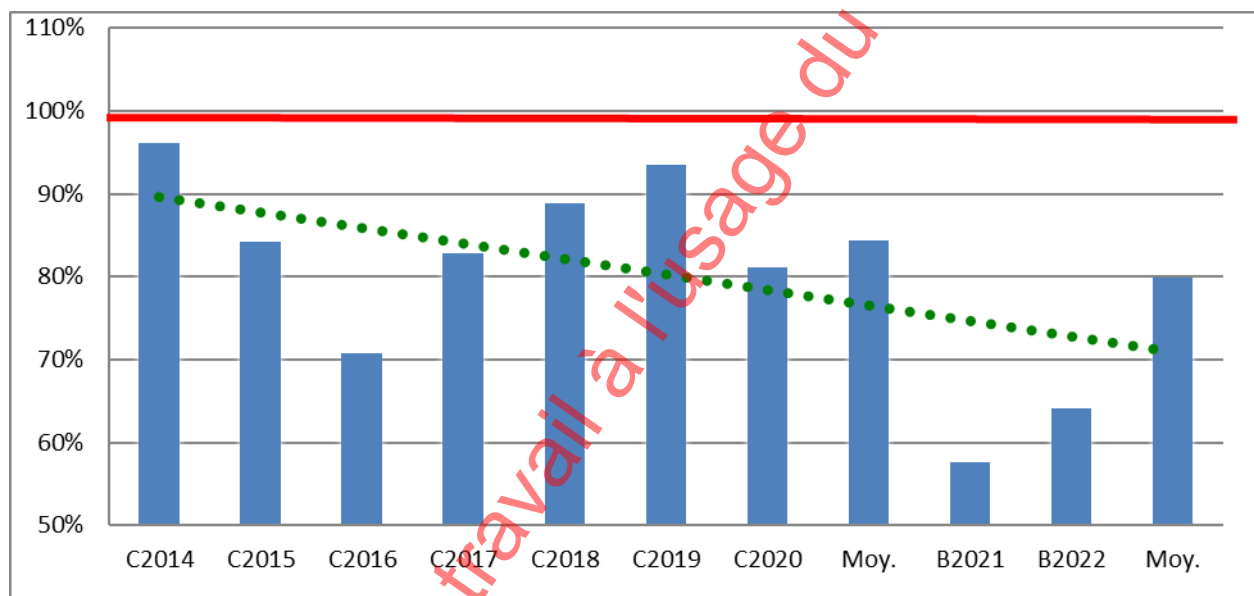
Dic	Subventions d'investissement acquises	Budget 2022
3	Subv. centre scolaire de Champsec	-1 500 000,00
6	Subv. passerelle de l'Hôpital	-1 450 000,00
3	Subv. Pôle musique	-500 000,00
6	Subv. corrections de rivières	-450 000,00
8	Subv. mesures anti-bruit	-400 000,00
6	Subv. remembrement parcellaire Turin Est	-360 000,00
8	Subv. nouvelles serres communales	-300 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Subv. AggloSion	-240 000,00
6	Subv. maintien du vignoble	-240 000,00
3	Subv. centre scolaire de Gravelone	-220 000,00
6	Subv. correction de la Sionne	-200 000,00
6	Subv. Agglo Valais central	-170 000,00
5	Subv. véhicules	-140 000,00
8	Subv. Agglo Valais central	-140 000,00
6	Subv. réfection routes agricoles	-130 000,00
3	Subv. centre scolaire du Sacré-Coeur	-120 000,00
3	Subv. centre scolaire de Châteauneuf	-90 000,00
6	Subv. falaises	-90 000,00
6	Subv. stabilisation terrains	-90 000,00
6	Subv. liaison Nord-Sud secteur Gare	-60 000,00
Total		-7 490 000,00

D. Financement des investissements

en milliers de CHF

COMPTES/BUDGET	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	Moy.	B2021	B2022	Moy.
Dépenses d'investissements	25 977	28 674	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	30 367	31 790	34 400	30 680
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2601	5603	4261	5126	3896	3 433	6 720	7 490	4 489
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 890	24 186	26 934	25 070	26 910	26 192
Autofinancement	22 906	21 989	19 235	23 539	25 914	23285	19 605	22 717	14 452	17 238	20 907
Insuffisance d'autofinancement	930	4 124	7 939	4 865	3 229	1 605	4 581	4 218	10 618	9 672	5 285
Marge d'autofinancement	96,1%	84,2%	70,8%	82,9%	88,9%	93,6%	81,1%	84,3%	57,6%	64,1%	79,8%

Marge d'autofinancement moyenne depuis 2014 ==> 79,8%



E. Endettement net

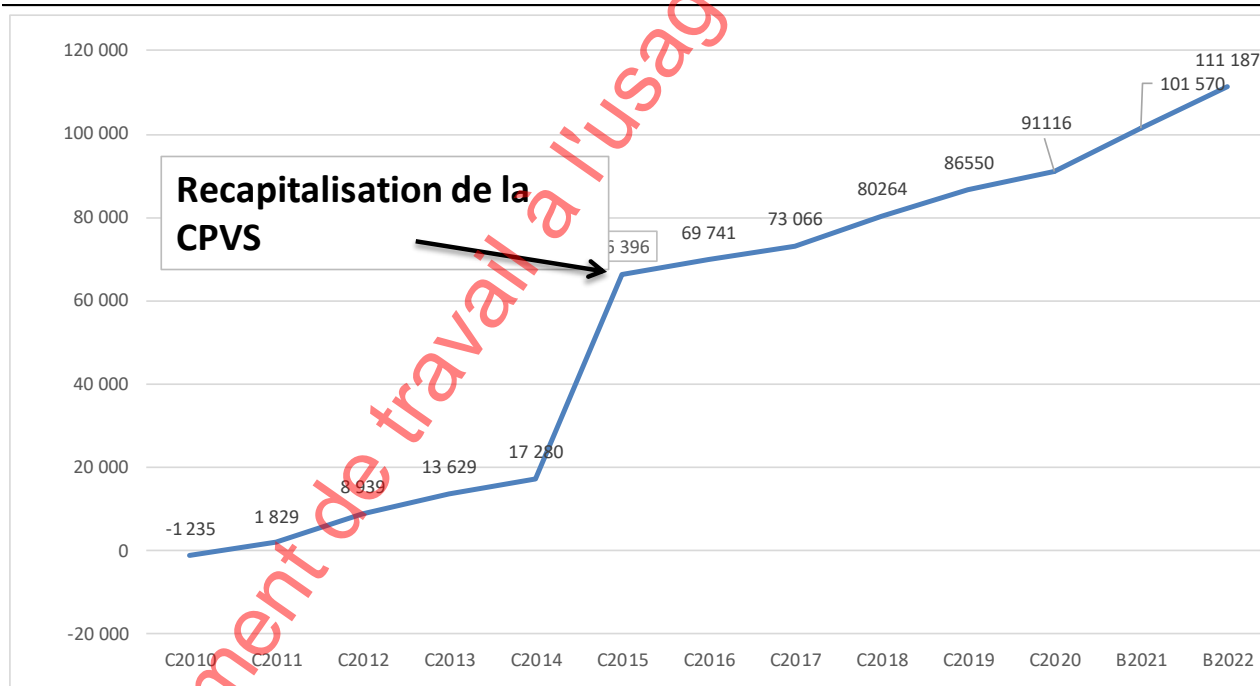
L'endettement net de la Ville passe de CHF 101'570'152 au 31.12.2021 à CHF 111'187'152 au budget 2022, soit une augmentation de CHF 9'617'000.

En milliers de CHF

Endettement net

COMPTES/BUDGET	C2010	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	B2021	B2022
Endettement net	-1 235	1 829	8 939	13 629	17 280	66 396	69 741	73 066	80 264	86 550	91 116	101 570	111 187
Nbre d'habitant	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 300
Dette par habitant	-42	60	282	424	527	1 994	2 080	2 149	2 320	2 494	2 625	2 904	3 150

Evolution de l'endettement net



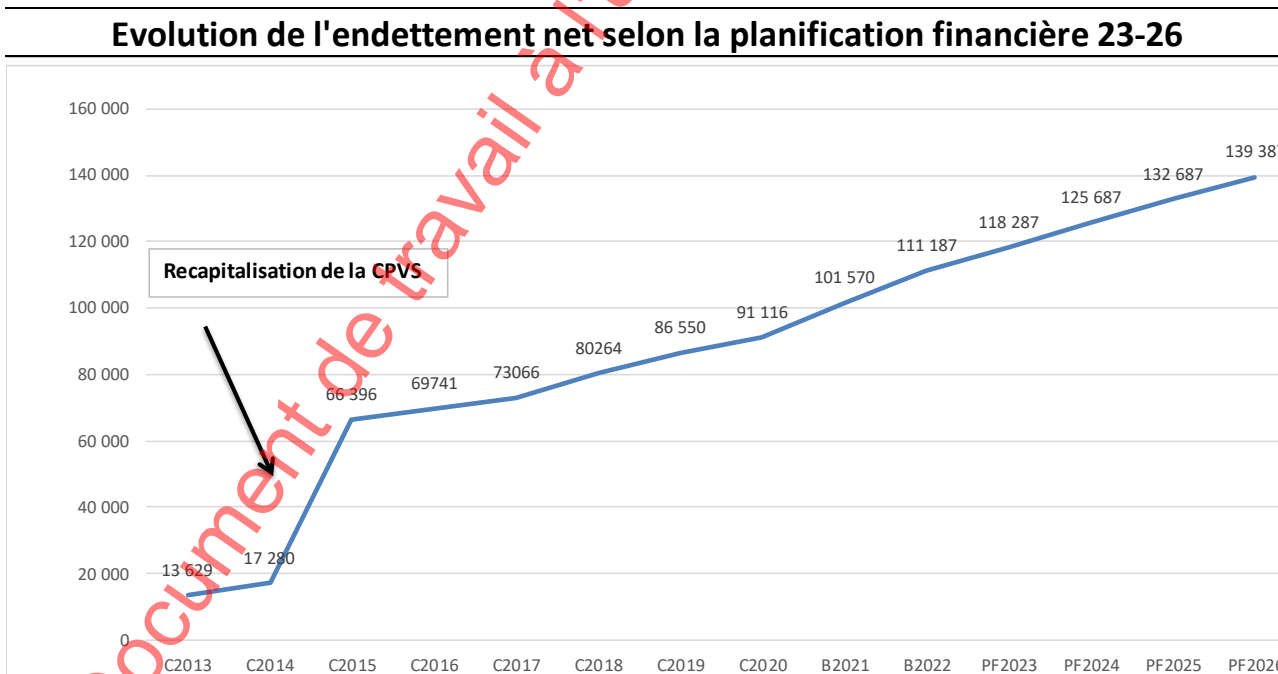
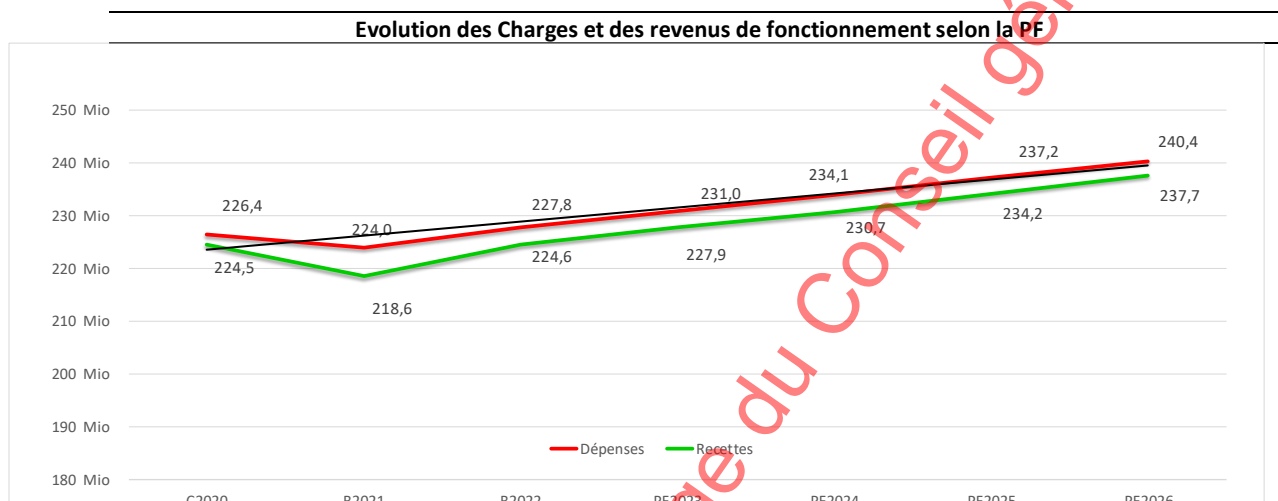
F. Chiffres clés - ratios

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2020	2021	2022
1. Taux d'endettement net (I1)	76.80%	89.53%	95.55%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	81.06%	57.65%	64.06%
	cas normal	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.51%	0.62%	0.32%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	122.04%	130.63%	131.48%
	moyen	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	12.38%	13.86%	14.59%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	10.83%	10.49%	9.84%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2625	2904	3150
	endettement important	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	8.90%	6.76%	7.85%
	mauvais	mauvais	mauvais

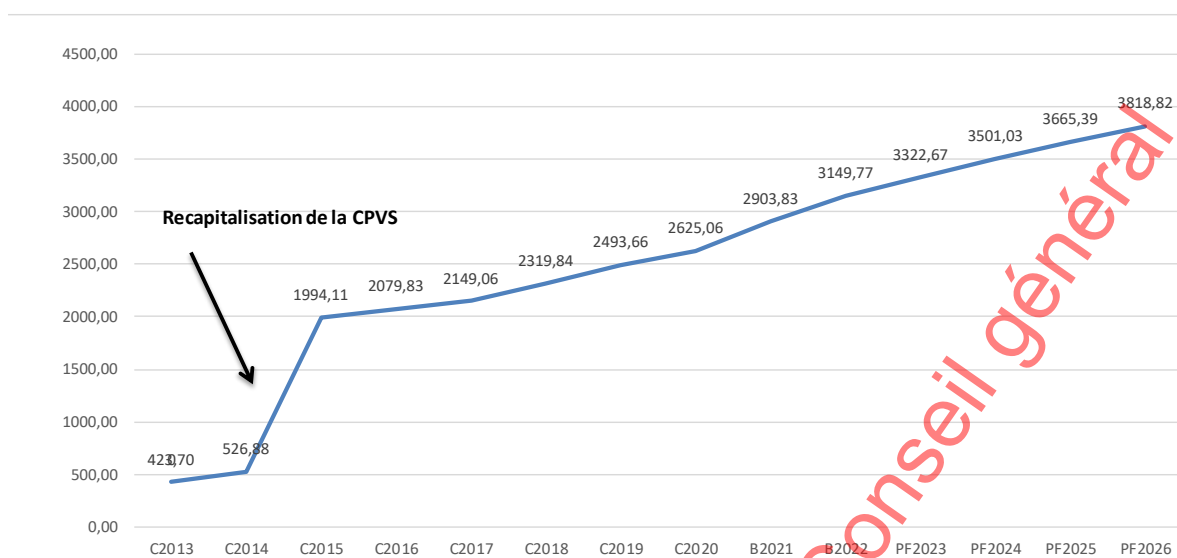
G. Planification financière 2023 - 2026

Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

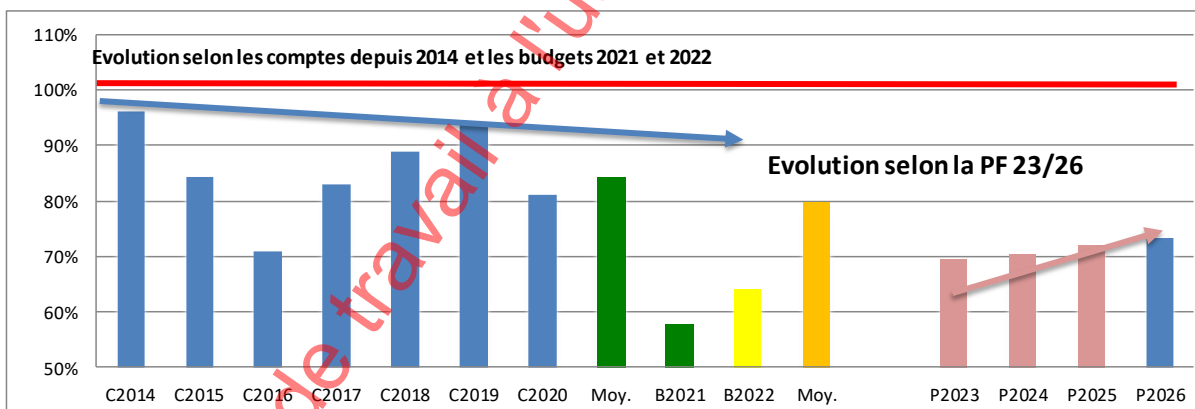


Evolution de l'endettement net par habitant selon la planification financière 23-26



L'autofinancement n'atteignant pas l'objectif des 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.

Evolution de la marge d'autofinancement de 2014 à 2026



2 Vote d'entrée en matière

A. Discussion d'entrée en matière

Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la Commission a relevé les points de réflexion suivants :

- Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 3.2 millions. Bien que négatif, le résultat est plus favorable que le budget 2021, qui montrait un excédent de charges de CHF 5.3 millions. La Commission note également que la planification financière prévoit des excédents de charges allant de CHF 3.1 millions en 2023 à CHF 2.7 millions en 2026.
- Le degré d'autofinancement se monte à 64.06%. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours à l'emprunt de CHF 9.7 millions.
- La Commission constate que, selon la Planification financière 23/26, le degré d'autofinancement s'élève à 69.6% en 2023, 70.4% en 2024, 72.0% en 2025 et 73.20% en 2026. Il se redresse donc légèrement les prochaines années, mais reste inférieur à la limite de 80% prévue dans les indicateurs financiers du MCH2.
- La Ville est exposée à des risques ayant une influence significative sur les comptes, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de variation du prix du kWh. L'évolution du résultat de l'activité « Energie » en témoigne (excédent de revenus selon le budget 2022 de CHF 7.4 millions contre CHF 2.6 millions dans les comptes 2020). L'évolution de la dette prévue selon le plan financier accroît encore l'incidence d'une variation du taux d'intérêt. La ville profite de l'actuel environnement de taux bas, mais doit gérer ce risque.
- L'endettement net est estimé à CHF 139 millions dès 2026, la dette nette par habitant évoluerait par conséquent de CHF 3'150 en 2022 à CHF 3'819 en 2026.
- La perte du compte autofinancé « eau potable » diminue par rapport aux comptes 2020, en raison de l'augmentation du prix prévue dans les limites fixées par le règlement.
- Il a également été porté à la connaissance de la Commission que les services de la ville ont maintenu les efforts afin de limiter le déficit budgété.

Les chiffres clés - ratios (en chf)

	2022 (Evaluation MCH2)	
Excédent de charges (perte)	- 3.2 MCHF	Le ménage communal, sans tenir compte des investissements, est déficitaire.
Marge d'autofinancement	17.24 MCHF	L'évolution de la marge d'autofinancement, en repli par rapport à la moyenne 14/20 (CHF 22 millions), s'explique notamment par la baisse des recettes fiscales et par la baisse des produits exceptionnels et plus-values.
Investissements nets	26.91 MCHF	Les investissements sont maintenus pour 2022 et sont en ligne avec la moyenne des investissements 14/20 (CHF 26.3 millions).
Degré d'autofinancement	64.06% (Récession)	C'est le rapport entre la marge d'autofinancement (en baisse) et les investissements nets (stables), autrement dit quelle part des investissements la collectivité peut financer par ses propres moyens. Cette situation est qualifiée de "récession", ce qui signifie que la commune poursuit des investissements importants malgré une baisse de sa marge d'autofinancement. Elle mène donc une politique « anticyclique ». Nous relevons que ce ratio doit être analysé sur plusieurs exercices. Il devrait être de 80% au minimum selon les normes admises. En moyenne depuis 2014, il s'élève à 79.8%.
Insuffisance de financement	9.67 MCHF	Ce degré d'autofinancement induit une augmentation des dettes, pour CHF 9.67 millions. Cette politique est possible en raison de la situation financière saine de la Ville, qui affiche des fonds propres importants. Cette insuffisance doit être mise en relation avec le ratio « taux d'endettement net », qui qualifie l'endettement comme « bon ».
Part des charges d'intérêts	0.32 % (Bon)	Cet indicateur est très bon en raison des taux historiquement bas. Le risque d'évolution du taux doit toutefois être géré par la Ville.
Taux d'endettement net	95.55% (Bon)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Part du service de la dette	9.84% (Charge acceptable)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).
Dette nette par habitant	3'150 CHF (Endettement important)	La dette nette est divisée par le nombre d'habitants. Cette évaluation peut être atténuée par l'approche de l'IDHEAP, qui estime que « la dette par habitant ne permet pas de mesurer la capacité d'une collectivité à supporter son endettement. Elle renseigne simplement sur un niveau d'endettement ».

B. Vote d'entrée en matière

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Remarque : Les réponses aux questions insérées dans le présent rapport sont rapportées telles que fournies par la Ville.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement		Personnel	43

Question 1 : 15 apprentis sont prévus au budget 2022 auprès de la Ville. Considérant le nombre d'employés, ce chiffre paraît faible. Quelle est la politique de la Ville en matière de formation, et plus précisément quant à l'engagement d'apprentis ? Comment les apprentis sont répartis au sein des dicastères ? Quelles sont les professions représentées ?

Réponse

Effectivement, le nombre d'apprentis au sein de la Ville est bas par rapport à son effectif. Plusieurs raisons à cela :

Liées à la profession :

- Certaines professions au sein de la Ville ne nécessitent pas forcément de CFC (employé de voirie, aide jardinier, ...) alors que d'autres exigent une formation plus élevée (ambulancier, éducateur, ...).
- Difficultés de recruter un apprenti en raison du manque d'attractivité de la profession.

Liées à l'organisation du service :

- Certains services préfèrent engager des stagiaires MPE plutôt que des apprentis employés de commerce car ils manquent de ressources pour l'encadrement et le suivi.
- D'autres manquent simplement de postes de travail libres pour accueillir un apprenti. Liste des

apprenti-e-s au sein de la Ville :

CFC

Travaux publics	1	employé de commerce	1ère année
	1	constructeur métallique	1ère année
	1	mécanicien en maint. automobile	1ère année
	1	logisticien	2ème année
Bâtiment & Constructions	1	employé de commerce	2ème année
Administration générale	1	employé de commerce	3ème année
Urbanisme & mobilité	1	employé de commerce	1ère année
	1	Horticulteur (floriculture)	1ère année
	2	Horticulteur (paysagisme)	1ère année
	2	Horticulteur (paysagisme)	3ème année
Urbanisme & mobilité (Aéroport)	1	employé de commerce	1ère année
	1	employé de commerce	3ème année
Education & Culture	1	Agent d'exploitation *)	1ère année
	1	Agent d'exploitation	2ème année

Total 16

***) engagé après l'élaboration du budget**

+ AFP

Urbanisme & mobilité	1	Horticulteur (paysagisme)	2ème année
---------------------------------	---	---------------------------	------------

Néanmoins la Ville accueille de nombreux stagiaires pré-HES et HES, notamment à l'école de la Bruyère et au RLC.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonctionnement	3052	Cotisations caisses de pension	26

Question 2 : Les cotisations en faveur de la caisse de pension baissent de 5,07% par rapport au budget 2021. Comment expliquer cette évolution ?

Quels sont les impacts résiduels des mesures d'assainissement liés à la recapitalisation de la Caisse de Pensions de la Ville de Sion décidée en 2014 (intérêts, prêt, et cotisations) ?

Réponse

Lors de la dernière modification du règlement de la Caisse de pensions de la Ville de Sion (CPVS), prévoyant notamment l'augmentation de l'âge réglementaire de 62 à 63 ans ainsi qu'une baisse progressive des taux de conversion, diverses mesures ont été acceptées par le Conseil municipal afin d'éviter une baisse trop brutale des rentes. Ces mesures ont été financées par un prélèvement sur les réserves de la caisse et par une prime supplémentaire de 1% des salaires assurés pour l'employeur, soit environ CHF 325'000.-, sur les années 2020 et 2021. La baisse prévue dans le

budget 2022 correspond à l'abandon de cette cotisation extraordinaire.

La Municipalité ainsi que tous les partenaires concernés respectent parfaitement les engagements pris en 2014. Comme prévu dans le message accepté par le Conseil général, la dernière tranche du remboursement du prêt entre la Ville et la CPVS sera versée en 2025.

Concernant les mesures compensatoires, ces dernières sont versées au départ à la retraite des collaborateurs et collaboratrices les plus impactés par le changement de système de primauté.

- **Le budget 2022 intègre les montants suivants :**

Total des intérêts payés à la CPVS (charge) :

150.3406 Intérêts envers la CPVS 1,20 million

Intérêts reçus des partenaires affiliés à la CPVS (revenu) :

150.4401 Intérêts sur créances CPVS 0,52 million

Mesures compensatoires en faveur des assurés (charge) :

115.3061 Rentes ou parts de rente 0,30 million

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Investissement / Fonctionnement		Frais d'étude	

Question 3 : Quel est le montant total des frais d'études prévus pour 2022 ?

Quel est le processus afin de lancer une étude (arbre de décision) pour lancer une étude ?

A titre d'illustration, nous constatons une augmentation significative des investissements pour le dicastère 8, dont environ la moitié concernent des frais d'études.

Réponse

Il existe, en réalité, plusieurs catégories d'études. Des études globales pour le développement d'un secteur (Ronquoz, PAZ, etc.) ou des études liées à la réalisation d'un projet d'investissement bien particulier. Dans cette deuxième catégorie, il existe encore plusieurs sous-catégories d'études. Si nous prenons l'exemple des nouvelles serres communales, il faut, dans un premier temps, étudier sur quelle parcelle nous allons réaliser cette construction. Ensuite, il faut une étude de faisabilité pour confirmer que le programme arrêté dans le cahier des charges puisse être construit sur la parcelle choisie. Des honoraires d'études sont ensuite versés pour l'élaboration des plans d'exécution et, pour finir, des bureaux nous accompagnent durant toute la réalisation de l'ouvrage (direction technique).

Le processus décisionnel pour le lancement d'une étude varie en fonction de l'importance et du type de projet.

En plus des études de planification (Ronquoz 11 et Agglo par exemple), le Dicastère « Urbanisme et Mobilité » développe actuellement plusieurs projets d'investissement qui sont au stade des études de faisabilité ou de conception (nouvelles serres communales et Place de la Planta).

Suite à la réponse de la ville la Cogest a demandé quelques éclaircissements :

Question 3 :

Quel est le montant total des frais d'études prévus pour 2022 ?

Dans la réponse reçue le montant total des frais d'études prévus pour 2022 n'est pas mentionné.

- La Cogest souhaiterait également obtenir cette information.

Quel est le processus afin de lancer une étude (arbre de décision) pour lancer une étude ?

Dans la réponse reçue, il est fait mention qu'il existe plusieurs catégories d'études et que le processus pour le lancement varie en fonction du type de projet.

- La Cogest souhaiterait avoir connaissance de ces processus et de leurs modes de fonctionnement.

Réponse de la Ville :

(Complément) En terme de processus décisionnel, c'est le Conseil municipal ou les services municipaux qui évaluent la nécessité de lancer une étude. En fonction de différents critères tels que les ressources à disposition, l'importance de l'étude ou les compétences requises pour la mener à bien, cette dernière peut soit être réalisée en interne, soit être confiée à des tiers. Si l'étude est confiée à l'externe, la Municipalité s'assure, avant tout chose, d'avoir les crédits budgétaires nécessaires pour la financer et la capacité d'accompagner l'étude en question.

Il n'est pas possible de chiffrer de manière exhaustive les montants d'études compris dans le budget 2022. S'il est possible d'additionner les frais d'études des nouveaux projets d'investissements (casernes du feu, serres communales, place de la Planta, etc.) et les études liées à des projets comme Ronquoz 21 ou Agglo Valais Central par exemple, il est par contre impossible de ressortir les montants d'études intégrés dans les rubriques d'investissement comme les rénovations de centres scolaires ou de centres sportifs. Ces rubriques intègrent principalement les coûts des travaux, mais également une partie d'honoraires d'études.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonctionnement			

Question 4 : La ville est exposée aux risques de variation de taux d'intérêt et du prix du kWh notamment. L'évolution du résultat Energie en témoigne. Les taux d'intérêts historiquement bas permettent de baisser le service de la dette, alors que l'augmentation du prix du kWh permet d'anticiper un résultat important en 2022 sur l'énergie.

Quelle est la stratégie de la ville pour couvrir ces deux risques ?

Est-ce qu'une analyse et une gestion des risques sont effectuées et documentées ?

Réponse

Il s'agit effectivement de deux risques potentiels pour la Ville.

Pour éviter les effets d'une augmentation rapide des taux d'intérêts, respectivement des intérêts à payer, le service des finances a réparti les échéances de ses emprunts sur une durée de 20 ans. La consolidation de notre dette, par de nombreuses tranches, et sur du long terme, permet de ne pas être surpris par à une brusque augmentation des taux d'intérêts.

La Ville a mandaté OIKEN SA pour gérer son portefeuille énergétique. Voici, ci-après, les principes de gestion détaillés dans le manuel de risque.

- Afin de limiter les risques liés aux grosses variations du prix de l'énergie, les ventes du portefeuille de la ville débutent 3 ans à l'avance et sont réparties en une trentaine de transactions conformément au manuel de risque.

Chaque transaction fait l'objet d'un suivi au niveau du prix. Dès que le prix-plancher est atteint, la transaction est automatiquement activée. Par contre, lorsque les prix augmentent, le couloir du suivi se déplace vers le haut. Si à la fin de chaque période de surveillance, le prix du marché est supérieur au prix plancher, la transaction est réalisée.

- Dans certains cas particuliers, comme par exemple, la chute rapide du prix de l'énergie lors du confinement Covid en avril 2020, OIKEN informe directement la ville de Sion et demande son autorisation pour déroger au plan de vente.
- Toutes les transactions sont faites en CHF, le risque de change n'existe pas.
- En revanche, il existe un risque de volume. Si pour des raisons techniques, météorologiques ou autres, les productions de la Ville n'arrivent pas à honorer les contrats, l'énergie manquante ou les surplus devront être rachetés respectivement vendus sur le marché journalier.

1 Administration Générale & Finances

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Fonctionnement Dicastère 1	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	24 169 787,51	23 200 000	23 070 000	-130 000	-0,56	-1 099 787,51	-4,55
Revenus financiers	135 643 647,78	131 310 000	132 020 000	710 000	0,54	-3 623 647,78	-2,67
Résultat	111 473 860,27	108 110 000	108 950 000	840 000	0,78	-2 523 860,27	-2,26

B. Compte des investissements

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Investissements Dicastère 1	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	233 974,92	500 000	350 000	-150 000	-30,00	116 025,08	49,59
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	233 974,92	500 000	350 000	-150 000	-30,00	116 025,08	49,59

2 Economie & tourisme

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Fonctionnement Dicastère 2	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	19 220 705,94	15 840 000	17 590 000	1 750 000	11,05	-1 630 705,94	-8,48
Revenus financiers	20 130 625,78	18 570 000	23 130 000	4 560 000	24,56	2 999 374,22	14,90
Résultat	909 919,84	2 730 000	5 540 000	2 810 000	102,93	4 630 080,16	508,84

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.4510	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	71

Question 8 : Une fois entièrement utilisé, est-ce que le fonds énergétique sera maintenu ? Est-ce qu'une attribution est prévue ?

Réponse

En 2016, le Conseil municipal avait pris la décision de soutenir, à hauteur de 1 million de francs, des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie. Fin 2022, le fonds constitué à cet effet devrait être épuisé. Ces prochains mois, le Conseil municipal devra prendre une nouvelle décision pour la suite à donner à ces mesures de soutien à la transition énergétique.

B. Compte des investissements

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Investissements Dicastère 2	Compte - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 294 940,00	2 400 000	1 200 000	-1 200 000	-50,00	-1 094 940,00	-47,71
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	2 294 940,00	2 400 000	1 200 000	-1 200 000	-50,00	-1 094 940,00	-47,71

3 Education & Culture

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 3: Education et Culture

Fonctionnement Dicastère 3	Compte - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	42 152 805,36	43 975 000	46 135 000	2 160 000	4,91	3 982 194,64	9,45
Revenus financiers	8 005 245,75	8 070 000	9 005 000	935 000	11,59	999 754,25	12,49
Résultat	-34 147 559,61	-35 905 000	-37 130 000	-1 225 000	3,41	-2 982 440,39	8,73

B. Compte des investissements

Dicastère 3: Education et Culture

Investissements	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 428 102,97	7 400 000	10 840 000	3 440 000	46,49	7 411 897,03	216,21
Recettes d'investissements	894 967,00	1 200 000	2 430 000	1 230 000	102,50	1 535 033,00	171,52
Excédent de dépenses	2 533 135,97	6 200 000	8 410 000	2 210 000	35,65	5 876 864,03	232,00

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissements	320.5040	Terrains bâtis	214

Question 14 : Quel est l'objet de l'étude de faisabilité pour le théâtre de Valère, budgétée à CHF 100'000.- ?

Réponse

Le projet SPOT, avec la création d'un pôle des arts de la scène et une valorisation de la Place du Théâtre, impose une réflexion globale sur les synergies fonctionnelles et d'usage afin d'assurer une complémentarité entre le Théâtre lui-même et le bâtiment voisin de l'Harmonie. La rénovation du Théâtre de Valère sera appréhendée en lien avec les potentialités d'un tel pôle. Le montant prévu pour l'étude de faisabilité englobe l'ensemble des mandataires nécessaires, y.c. pour les contraintes techniques d'un tel développement (chauffage, ventilation, feu, etc.)

4 Affaires sociales

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 4: Affaires Sociales

Fonctionnement	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	33 764 933,81	32 594 000	32 771 000	177 000	0,54	-993 933,81	-2,94
Revenus financiers	5 914 612,09	1 880 000	1 871 000	-9 000	-0,48	-4 043 612,09	-68,37
Résultat	-27 850 321,72	-30 714 000	-30 900 000	-186 000	0,61	-3 049 678,28	10,95

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Subventions	402.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	269

Question 19 : Le budget alloué à l'ASLAE est de CHF 638'500.- pour 2022 contre CHF 442'000.- en 2021. Comment cette augmentation se justifie-t-elle ?

Réponse

La commission de gestion pose la question relative à la progression de ces charges. Celle-ci s'explique de manière circonstanciée.

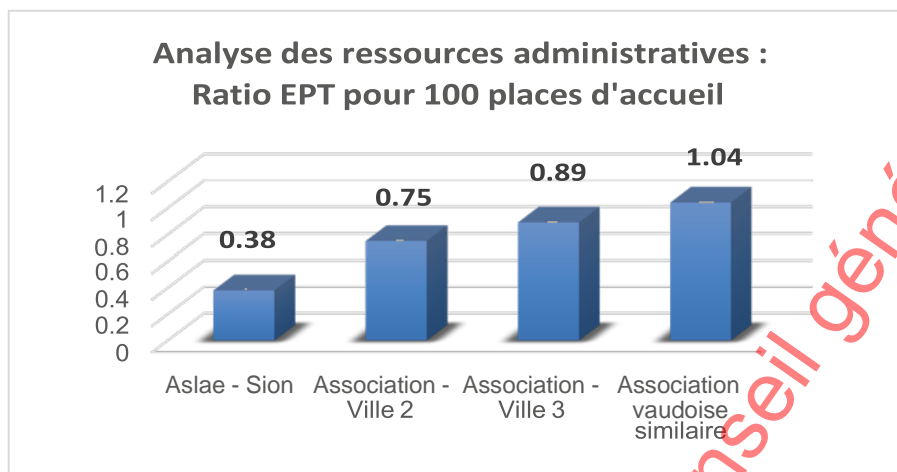
La différence entre 2021 et 2022 est, notamment, liée aux facteurs suivants:

- Engagement de ressources supplémentaires pour la gouvernance de l'ASLAE 1.3 EPT.
- Loyer plus important à la suite du déménagement de l'administration à l'Avenue de Tourbillon 100.

De manière générale, depuis quelques années, l'offre en matière de structures d'accueil s'est considérablement étoffée.

Or, afin d'optimiser la combinaison charges et recettes, soit avec une approche économique sobre, les ressources supplémentaires relatives aux tâches centrales et de support (ressources humaines, comptabilité, coordination pédagogique) ont suivi de manière précautionneuse.

Pour évaluer les moyens requis et adaptés à l'association, une analyse de la gouvernance a été demandée. A ce sujet, il est apparu distinctement que la dotation administrative était sous-évaluée.



Des recommandations ont été formulées en vue d'une gestion optimisée des risques organisationnels, la principale étant de corriger la sous-dotation.

Ainsi, le montant dédié au renforcement intègre, dans une première étape, 1.3 équivalent plein temps dédié à la consolidation de la direction notamment avec une coordination pédagogique ainsi qu'un attribution supplémentaire RH.

Ces ressources supplémentaires doivent compléter l'effectif en place composé actuellement du directeur, d'une spécialiste RH, d'une secrétaire-comptable, de la secrétaire et d'un collaborateur en maintenance.

Ces moyens, nécessaires, permettront de consolider l'association représentant aujourd'hui 230 collaboratrices et collaborateurs qui encadrent 80'000 journées d'accueil en nurserie, crèches et UAPE.

B. Compte des investissements

Dicastère 4: Affaires sociales

Investissements	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 293 408,81		140 000	140 000	0,00	-2 153 408,81	-93,90
Recettes d'investissements	500 000,00		-	-		-500 000,00	
Excédent de dépenses	1 793 408,81	-	140 000	140 000	0,00	-1 653 408,81	-92,19

5 Sécurité publique

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 5: Sécurité publique

Fonctionnement	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 226 187,88	13 060 000	13 009 000	-51 000	-0,39	-217 187,88	-1,64
Revenus financiers	6 919 148,60	7 100 000	6 625 000	-475 000	-6,69	-294 148,60	-4,25
Résultat	-6 307 039,28	-5 960 000	-6 384 000	-424 000	7,11	-76 960,72	1,22

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.3612	Dédommagements aux communes, ass. de communes	120

Question 20 : Quelles sont les règles applicables pour l'approbation, le suivi du budget et la validation des comptes de la PRVC ?

Deux extraits du rapport de la commission de gestion du 9 septembre 2019 relatif à la création de la PRVC :

1^{er} Extrait « Une convention est en cours d'élaboration. Celle-ci spécifiera qu'en cas d'augmentation de 5% ou plus du budget par rapport à l'année précédente les autorités communales exécutives et législatives de Sierre et de Sion devront se prononcer. »

2^{ème} Extrait « En cas de création de la PRVC, dès le 01.01.2020, la ville de Sion ne recevra plus qu'une "facture" annuelle de la PRVC. Cette facture sera-t-elle considérée comme liée, partiellement liée ou non liée ?

Réponse de la ville : A l'instar d'autres associations de communes (UTO, CMS, etc.), il s'agira d'une charge liée. Toutefois, il est prévu, dans le cadre des statuts, que les projets de budgets soient soumis, avant de faire l'objet d'une décision par l'assemblée des déléguées, aux conseils municipaux de Sion et Sierre, puis aux conseils généraux (art. 34 al. 1 des statuts). De plus, des règles spécifiques, dans le cadre où le projet de budget venait à dépasser de 5% l'exercice précédent, ont déjà été validées par les deux Villes. »

Réponse

L'entier du processus budgétaire est décrit précisément dans les statuts de l'Association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (<https://prvc.ch/wp-content/uploads/2020/04/Status.pdf>), plus particulièrement aux articles 15 (attributions de

l'assemblée des délégués), 21 (attributions du comité de direction) et 26 à 34 (capital, ressources, comptabilité). L'ensemble des règles applicables pour l'approbation, le suivi du budget et la validation des comptes de la PRVC est en conformité avec les dispositions de la Loi sur les communes qui imposent un tel fonctionnement.

Dans le cadre de l'étude du projet, la validation des autorités communales en cas de dépassement de plus de 5% du budget de l'année précédente avait été évoquée. Toutefois, cette notion ne pouvait pas être intégrée dans les statuts de la PRVC (après contact avec le Service cantonal des affaires intérieures et communales), cette notion n'étant pas en adéquation avec la Loi sur les communes.

A noter que les budgets 2021 et 2022 n'ont pas dépassé de plus de 5% les budgets des années précédentes.

B. Compte des investissements

Dicastère 5: Sécurité publique

Investissements Dicastère 5	Compte - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	83 611,75	120 000	260 000	140 000	116,67	176 388,25	210,96
Recettes d'investissements			140 000	140 000		140 000,00	
Excédent de dépenses	83 611,75	120 000	120 000	-	0,00	36 388,25	43,52

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Investissements	503.5040	Terrains bâtis	225

Question 23 : Des frais d'étude sont inscrits pour la construction d'une nouvelle caserne du feu. Où sera située la nouvelle caserne ? Par qui cette étude sera menée ?

Réponse

Le but de cette étude sera de planifier le futur de la caserne en fonction de décisions encore à prendre (déplacement versus rénovation). Il n'y a pas encore de variante choisie, car des inconnues demeurent (vision cantonale de la sécurité civile (pompiers et protection civile) en cours d'élaboration). Le mandat d'étude sera donné selon les directives du service compétent (bâtiments et constructions)

6 Travaux publics & Environnement

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 6: Travaux publics et Environnement

Fonctionnement	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Dicastère 6	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	45 585 098,64	44 780 000	45 088 000	308 000	0,69	-497 098,64	-1,09
Revenus financiers	28 216 692,39	29 650 000	29 498 000	-152 000	-0,51	1 281 307,61	4,54
Résultat	-17 368 406,25	-15 130 000	-15 590 000	-460 000	3,04	1 778 406,25	-10,24

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	145

Question 27 : A quel règlement cette taxe est-elle soumise ? Devra-t-il être modifié ? Si oui, dans quel délai ? Comment la taxe Bio déchets a-t-elle été estimée (725'000 CHF) ?

Réponse

Ces montants font référence aux taxes proportionnelles et spéciales prévues aux articles 20. "Critères de taxation", 22. "Taxe proportionnelle" et 23. "Taxes spéciales" du Règlement communal sur la gestion des déchets. Il n'est ainsi pas nécessaire de modifier l'actuel règlement.

Avec la réadaptation du centre de compostage de Pra Bardy qui devient la plaque tournante pour la préparation du pré-mix pour GazEl, près de 7'000 tonnes d'entrants seront refacturés à des tiers pour un montant d'environ Fr. 575'000.-

Nous prévoyons également l'implantation du système GastroVert Private dont une partie des frais d'exploitation sera mis à charge des usagers pour un montant de Fr. 150'000.-.

À noter que la filière BioDéchets (porte-à-porte et déchetteries) représente, au niveau de la collecte et du traitement, la fraction de déchets la plus onéreuse. Elle dépasse de peu les coûts engendrés pour les ordures ménagères. Dans le cadre de l'introduction d'un système causal voulu en 2018, il est impératif de porter à charge des producteurs de déchets verts une part des frais engendrés

B. Compte des investissements

Dicastère 6: Travaux publics et environnement

Investissements Dicastère 6	Compte - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	13 214 599,89	13 570 000	13 380 000	-190 000	-1,40	165 400,11	1,25
Recettes d'investissements	1 935 603,45	4 290 000	4 080 000	-210 000	-4,90	2 144 396,55	110,79
Excédent de dépenses	11 278 996,44	9 280 000	9 300 000	20 000	0,22	-1 978 996,44	-17,55

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	606	Eaux usées	233

Question 30 : Quelle est la planification pluriannuelle des investissements pour la STEP de Châteauneuf et pour quels montants ?

Réponse

De 2022 à 2025, un montant d'environ Fr. 850'000.- par année pour l'assainissement de la structure existante.

De 2026 à 2030, un montant d'environ Fr. 4'000'000.- par année pour la nitrification.

De 2031 à 2033, un montant d'environ Fr. 2'000'000.- par année pour le traitement des micropolluants.

Suite à la réponse de la Ville, la Cogest a demandé un complément d'informations :

Dans la réponse il est précisé : De 2022 à 2025, un montant d'environ Fr. 850'000.- par année pour l'assainissement de la structure existante.

- Comment se fait-il que ce montant de CHF 850 K ne figure pas sur la planification financière (pg 22 de la planification) ?

Ce montant ne figure pas dans la planification financière de la Ville, car il est prévu, à l'instar de la step de Chandoline, de créer avec les communes concernées (Arbaz, Grimisuat et Savièse), une association pour gérer à l'avenir cette step.

- Quel est le niveau de subventionnement des investissements prévus ?

Les travaux de renouvellement ne sont pas subventionnés alors que les futurs travaux de nitrification le seront à hauteur de 40%.

- Quelle influence cela aura-t-il sur la refacturation aux communes utilisant les Steps ?

Pour Sion, aucune. Par contre, pour les communes partenaires, la facturation actuelle sera augmentée de la valorisation du terrain et du solde non amorti des installations.

7 Bâtiments & Constructions

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Fonctionnement Dicastère 7	Compte - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	8 829 568,09	7 510 000	7 115 000	-395 000	-5,26	-1 714 568,09	-19,42
Revenus financiers	5 976 162,09	5 250 000	5 645 000	395 000	7,52	-331 162,09	-5,54
Résultat	-2 853 406,00	-2 260 000	-1 470 000	790 000	-34,96	1 383 406,00	-48,48

B. Compte des investissements

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Investissements Dicastère 7	Compte - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	1 822 888,83	1 730 000	1 500 000	-230 000	-13,29	-322 888,83	-17,71
Recettes d'investissements	155 000,00		-	-	0,00	-155 000,00	-100,00
Excédent de dépenses	1 667 888,83	1 730 000	1 500 000	-230 000	-13,29	-167 888,83	-10,07

8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Fonctionnement Dicastère 8	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	26 842 627,74	30 655 000	30 601 000	-54 000	-0,18	3 758 372,26	14,00
Revenus financiers	12 672 601,09	15 080 000	14 885 000	-195 000	-1,29	2 212 398,91	17,46
Résultat	-14 170 026,65	-15 575 000	-15 716 000	-141 000	0,91	-1 545 973,35	10,91

B. Compte des investissements

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Investissements Dicastère 8	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	1 743 774,32	3 070 000	4 160 000	1 090 000	35,50	2 416 225,68	138,56
Recettes d'investissements	70 962,50	450 000	840 000	390 000	86,67	769 037,50	1083,72
Excédent de dépenses	1 672 811,82	2 620 000	3 320 000	700 000	26,72	1 647 188,18	98,47

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	247

Question 33 : Il est prévu un montant de CHF 850'000 pour le développement territorial (Ronquoz 21). Quel pourcentage de ces frais d'étude représentent-ils sur l'ensemble du projet ?

Pour ce type de prestation, quelle règle permet de classer cet élément sous la rubrique « frais d'étude » ? Pourquoi ces frais, qui concernent l'aménagement d'espaces publics, ne sont pas imputés sur la rubrique « aménagements espaces publics » par exemple ?

Réponse

Selon les projections actuelles, la mutation urbaine liée au projet Ronquoz 21, fera passer la valeur du seul parc immobilier de 400 millions de francs à plus de 2 milliards de francs.

S'agissant des études, les prestations sont actualisées au fur et à mesure des avancées et des expertises nécessaires en tenant compte des montants alloués par la municipalité.

La rubrique Développement territorial englobe des études multithématiques liées au projet Ronquoz21 (morphologies urbaines, réseaux et équipements, espaces verts, ingénierie foncière, etc.). La rubrique aménagement d'espaces publics concerne quant à elle spécifiquement des espaces ouverts existants à requalifier.

9 Sport, Jeunesse & Loisirs

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Fonctionnement	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 614 678,79	12 340 000	12 489 000	149 000	1,21	-125 678,79	-1,00
Revenus financiers	970 492,85	1 730 000	1 989 000	259 000	14,97	1 018 507,15	104,95
Résultat	-11 644 185,94	-10 610 000	-10 500 000	110 000	-1,04	1 144 185,94	-9,83

B. Compte des investissements

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Investissements Dicastère 9	Compte - 2020	Budget - 2021	Budget - 2022	Ecart B 2022 - B 2021		Ecart B 2022 - C 2020	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 966 666,78	3 000 000	2 570 000	-430 000	-14,33	-396 666,78	-13,37
Recettes d'investissements	339 000,00	780 000		-780 000	-100,00	339 000,00	-100,00
Excédent de dépenses	2 627 666,78	2 220 000	2 570 000	350 000	15,77	-57 666,78	-2,19

III. AMENDEMENTS

Suite à l'étude du projet de budget 2022 et après vote à l'unanimité des 15 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade, mais se réserve le droit de le faire ultérieurement, comme le permet le règlement du conseil général, article 25.

IV. CONCLUSIONS

Généralités sur le budget 2022

La planification financière établie dans le contexte du budget 2021 annonçait déjà des années difficiles pour Sion. Le budget de fonctionnement 2022, qui intègre la dernière tranche de la RFFA, confirme l'impact important de cette réforme sur les finances communales. Toutefois, les prévisions qui articulaient un déficit de l'ordre de CHF 7.6 millions se trouvent ramenées à CHF 3.2 millions dans le budget présenté par la Municipalité. En effet, des gains plus importants sur le portefeuille énergétique liés à la hausse du prix de l'électricité et des recettes fiscales qui progressent en raison des prévisions conjoncturelles favorables permettent d'amortir en partie les effets négatifs de la RFFA.

Le budget des investissements nets 2022 demeure volontairement maintenu dans la moyenne des dernières années ; il est même supérieur de CHF 1.84 millions à celui de 2021 pour atteindre CHF 26.91 millions. La marge d'autofinancement de CHF 17.24 millions, en augmentation de CHF 2.79 millions par rapport au budget 2021, ne permet cependant de couvrir les investissements nets qu'à hauteur de 64%. Cela se situe en-deçà des objectifs fixés par la COGEST, mais constitue, même avec l'augmentation de plus de 7% des investissements, une amélioration par rapport au budget 2021 et aux prévisions de la planification financière.

Si la fortune de la Commune de Sion restera confortable au terme de l'exercice 2022 selon le budget (CHF 153.56 millions), la COGEST invite l'exécutif à maintenir ses actions visant à maîtriser les charges de fonctionnement et à accroître les recettes en vue de rejoindre l'objectif d'un autofinancement de 80% à 100%, comme le recommandent les critères du MCH2.

Planification financière

La Commission de Gestion constate que la marge d'autofinancement planifiée pour 2023 s'élève à CHF 17.4 millions, en ligne avec le budget 2022, et remonte jusqu'à CHF 18.3 millions en 2026. Cette augmentation reste toutefois insuffisante pour garantir le financement des investissements prévus de CHF 25 millions/an.

La Commission de Gestion estime que le maintien des investissements nets est nécessaire pour garantir l'entretien des infrastructures existantes, et pour assurer le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre aux attentes de la population. Cette politique est possible grâce à la bonne santé financière de la Ville. Toutefois, des solutions concrètes doivent être trouvées afin d'améliorer ce plan financier. Le Conseil Municipal envisage plusieurs mesures/pistes. Il cite la prochaine révision de la loi sur l'enseignement tertiaire, une opportunité pour alléger les charges. Il s'attend à des retombées positives liées au dynamisme de la Ville. A titre d'exemple, l'EPFL se développe et engendre des opportunités en termes d'innovation mais également de retombées fiscales. La RFFA pourrait également avoir des effets positifs, en permettant aux entreprises d'ajuster leur stratégie fiscale. Enfin, les discussions en vue de la cantonalisation de l'aéroport et la répartition des charges de centralité pourraient aboutir à des économies.

Incertitudes

Tous les budgets présentent un caractère incertain, estimer une réalité sous un angle financier n'est pas chose facile. Ce budget 2022, comme celui des autres collectivités, présente un degré supplémentaire d'incertitude, avec les effets encore non connus de la crise du covid et de la réforme fiscale notamment.

Les prochains exercices permettront de déterminer l'impact effectif de la réforme. A ce jour, l'administration communale dispose de peu de retours sur les effets de la première étape de cette réforme, ce qui rend l'estimation de cette dernière difficile.

Concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les premières constatations tirées des taxations fiscales 2020 ne montrent pas de tendance négative. L'impôt sur le revenu est estimé pour 2022 à CHF 60.5 millions contre CHF 59.6 millions dans les comptes 2020.

Frais d'étude

La COGEST constate que de nombreux frais d'études seront engagés en 2022 tels que CHF 850 K pour « Ronquoz 21 », CHF 100 K pour une « Nouvelle caserne du feu », CHF 100 K pour le « Théâtre de Valère », cette liste n'étant pas exhaustive.

Compte tenu de la planification financière présentée, la COGEST a demandé le montant global prévu pour les frais d'études en 2022 ainsi que les critères décisionnels pour engager une étude.

Il ressort en substance de la réponse obtenue que * :

« Il n'est pas possible de chiffrer de manière exhaustive les montants d'études compris dans le budget 2022. S'il est possible d'additionner les frais d'études des nouveaux projets d'investissements (caserne du feu, serres communales, place de la Planta, etc.) et les études liées à des projets comme Ronquoz 21 ou Agglo Valais Central par exemple, il est

par contre impossible de ressortir les montants d'études intégrés dans les rubriques d'investissement ... »

ainsi que :

« En termes de processus décisionnel, c'est le Conseil municipal ou les services municipaux qui évaluent la nécessité de lancer une étude... »

La COGEST prend acte de la réponse. A l'avenir, elle souhaite obtenir le processus décisionnel (critères) qui mène à des nouvelles études.

* La réponse complète est annexée à ce rapport.

PRVC – Suivi financier

La Commission de Gestion est surprise d'apprendre dans une réponse à une question sur le budget 2022, que la validation par les autorités exécutives et législatives de Sierre et Sion lors d'un dépassement de budget de 5% n'ait pas été introduite comme convenu dans une convention. La Commission de Gestion s'étonne que la convention n'ait pas été réalisée.

Nous attendons de la part de l'exécutif une proposition, telle que la réalisation de cette convention, qui permettra de garantir un droit de surveillance sur les finances de cette association, qui facture ses prestations à la Ville.

Lors de prochaines propositions d'externaliser des prestations, en particulier les tâches régaliennes, la Commission de Gestion sera particulièrement attentive aux compétences financières octroyées à ces associations et aux moyens de contrôle attribués aux autorités.

Comptes à financement spéciaux – Eau potable

Les réseaux d'eau potable représentent un patrimoine enfoui très important. Il s'agit d'infrastructures gourmandes en capitaux, mais dont la longévité d'exploitation permet un amortissement sur de nombreuses années avec un taux relativement faible de 7%. Si les investissements nécessaires sont réguliers et que le suivi et la maintenance du réseau sont réalisés de manière continue, il est relativement facile d'en planifier les coûts et d'éviter des variations importantes de ceux-ci d'une année à l'autre.

De l'aveu même des services et des autorités de la Ville, les réseaux d'eau potable de Sion ont souffert par le passé d'un déficit d'investissement. Des sommes importantes et croissantes doivent donc être affectées aux remplacements de conduites. De plus, en raison de la fusion avec les anciennes communes de Salins et des Agettes d'importants travaux d'études et de mise à niveau seront nécessaires ces prochaines années, notamment sur certains réservoirs. Toutes ces dépenses ont une incidence négative sur le fonds de financement spécial dans lequel doivent être puisées, années après années, les sommes qui permettent de résorber ces déficits de financement. L'état dudit fonds ne couvre plus que le déficit d'une seule année comptable similaire à celle budgétisée pour 2022. Comme, par ailleurs, le tarif de l'eau à Sion est très bas en comparaison avec celui d'autres villes suisses, il semble inévitable que le prix de l'eau augmente prochainement. Il s'agit là d'un phénomène global en Suisse (L'EAU DES VILLES, Géraldine Pflieger, Collection le savoir suisse n°56) : « Les renchérissements récents sont pour une large part la conséquence de

la baisse de la consommation et l'effet paradoxal des économies réalisées. La distribution d'eau est en effet l'un des rares secteurs où une plus grande maîtrise de la consommation entraîne une hausse des prix. En consommant moins d'eau, on fait du bien à l'environnement, mais on met en danger l'assise financière des services et la durabilité technique de l'équipement. A l'image de la plupart des services de réseaux, les coûts d'exploitation d'un service d'eau ne sont pas linéaires : ils évoluent relativement peu avec la hausse ou la baisse de la consommation ; les coûts marginaux de production d'eau sont assez faibles. »

Les tarifs de l'eau seront adaptés dans les limites du règlement actuel. Malgré cette augmentation, le résultat « eau potable » est estimé à CHF - 580'000 pour 2022, portant le fonds à CHF - 989'991 au 31.12.2022. Par conséquent, une révision du règlement paraît essentielle et urgente.

Globalement, les comptes à financement spéciaux s'élèvent à CHF 11'269'123 au 31.12.2022, contre CHF 11'799'532 au 31.12.2021. La variation s'explique principalement par le fonds « eau potable » et par le fonds « Energie ».

Biodéchets

Actuellement gratuits, la Municipalité prévoit de taxer les particuliers pour la collecte des biodéchets dès 2022.

Sur les CHF 725'000.- de revenus supplémentaires prévus sur le compte autofinancé des déchets, CHF 575'000.- proviendraient des centres de collecte et CHF 150'000.- d'un nouveau système de conteneur muni de moyens de paiement électronique (Système GastroVert Private GVP).

Ces nouvelles taxes permettront de couvrir les frais de mise en place des équipements qui y sont liés, des campagnes d'information, et de manière générale, de renforcer la situation financière du compte.

La Commission de Gestion s'étonne de cette mise en application sans modification du Règlement communal sur la gestion des déchets et s'attend à ce que le Conseil général se prononce au préalable.

Ventes d'énergie

La commune a investi dans des sociétés de productions hydro-électrique depuis plusieurs législatures. Les produits énergétiques sont vendus sur le marché, pour une très grande partie de ceux-ci, avec une anticipation de 3 années environ. Cette manière de faire donne une certaine sécurité dans la prise en compte des résultats financiers. Une partie reste disponible pour des ventes spots qui pourraient bénéficier de conditions particulières et pour répondre à d'éventuelles achats complémentaires au rendement plus important.

Les résultats de ces ventes sont cependant dépendants du marché de l'électricité et ils ne peuvent être garantis à long terme. En la configuration actuelle de ces marchés, nous pouvons nous attendre à encore quelques bonnes surprises mais il est difficile de les prendre en compte sans y mettre quelques réserves dues à l'incertitude des besoins énergétiques futurs et des volumes disponibles.

Le fonds « Energie » sera entièrement utilisé à fin 2022. Nous relevons la réponse du Conseil municipal à notre question 8 « En 2016, le Conseil municipal avait pris la décision

de soutenir, à hauteur de 1 million de francs, des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie. Fin 2022, le fonds constitué à cet effet devrait être épuisé. Ces prochains mois, le Conseil municipal devra prendre une nouvelle décision pour la suite à donner à ces mesures de soutien à la transition énergétique. »

REMERCIEMENTS

La Commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année dans des conditions bien souvent rendues difficiles par les événements sanitaires.

La Commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par M. Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle le remercie également pour la mise à disposition de différents tableaux repris dans ce rapport.

V. VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2022 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Rey Charles-André

La Vice-Présidente



Johanne Guex

La Rapporteure



Sierra Fardel Christelle

LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION

Etude des Budgets 2022

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	25.11.2021 Service des finances	25.10.2021 Présentation Plenum	26.10.2021 Direction Ecoles	27.10.2021 Direction Ecoles	28.10.2021 Direction Ecoles	02.11.2021 Direction Ecoles	11.11.2021 Séance Président	15.11.2021 Salins	16.11.2021 Vidéo
1	Rey Charles André Président PDC	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
2	Guex-Crosier Johanne Vice-Présidente PS	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
3	Sierro Fardel Christelle Rapporteuse PLR	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
5	Baeriswyl Aline PS		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Excusée	Présent-e	Excusée	Présent-e
6	Bornet Ruth PLR		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
7	Bornet Patrick PLR		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
8	Carruzzo Sébastien VERTS LES		Présent-e	Présent-e	Excusé	Présent-e	Présent	Présent	Présent	Présent
9	Courtine Mudry Ariane VERTS LES		Présent-e	Présent-e	Présent-e	excusée	Présent-e	Excusée	Excusée	Présent-e
10	de Lavallaz Valérie PDC		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
11	Gillioz Fernand PLR		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
12	Micheloud Benoît PDC		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
13	Pitteloud Christophe PDC		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
14	Pitteloud Nathalie VERTS Rey LES		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e
15	Sierro Christophe PDC		Présent-e	Présent-e	Présent-e	Excusé	Présent-e	Présent-e	Présent-e	Présent-e

Remplaçant-e-s

N°	Nom, Prénom	23.04.2021 Service des finances	25.10.2021 Présentation Plenum	26.10.2021 Direction Ecoles	27.10.2021 Direction Ecoles	28.10.2021 Direction Ecoles	02.11.2021 Direction Ecoles	11.11.2021 Séance Président	15.11.2021 Salins	16.11.2021 Vidéo
16	Mabillard Jean Paul							Présent-e		
17										
18										
19										
20										

VILLE DE SION – RAPPORT Etude des budgets 2022 – Commission de Gestion – 23.11.2021-JG

Document de travail à l'usage du Conseil général